



COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

A une partie des habitants du village

Vaulion, le 17 avril 2023

Éclairage public

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a bien pris connaissance de votre courrier du 2 avril dernier.

En effet, le monde est en train de changer. Beaucoup de questions sur notre avenir concernant le climat, la pénurie d'électricité, la guerre en Ukraine ou la diminution du pouvoir d'achat sont d'actualité pour tout le monde.

La Commune de Vaulion n'a pas attendu cette période néfaste pour faire des économies dans le domaine de l'énergie. Depuis plus de 10 ans l'éclairage public est en LED, ce qui a permis de réaliser d'énormes économies d'électricité.

Nos lampadaires sont programmés d'usine pour un abaissement d'intensité automatique durant la nuit de la façon suivante :

Rue du Collège et Chemin du Rochev : 20h – 22h 30% / 22h – 05h 60% / 05h – 07h 30%

Grand-Rue et autres rues : 23h – 5h 50%

Les réglages sont différents pour respecter la norme EN13201 en matière d'éclairage de la route cantonale.

La Commune a demandé une extinction des lampadaires durant 2 mois en fin d'année 2022 de 23h à 5h du matin. Durant ces deux mois d'essai, notre système d'installation ne permettant pas de différencier les secteurs ou de faire une extinction partielle, le village a été mis en mode nuit complète. Pendant cette période, l'économie d'électricité a été de 710Kwh, cela correspond à une économie de CHF 40.-/mois.

Pour la modification de la programmation de l'abaissement, il faudrait intervenir sur chaque candélabre. Le coût de cette intervention pour les 64 luminaires est d'environ CHF 6'000.-

La Municipalité a pris en compte tous les avis de la population de notre village et au vu de ce qui précède, a pris la décision de favoriser la sécurité de nos habitants durant la nuit.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

LA MUNICIPALITE

C. Languetin

B. Martignier

C. Goy

D. Perotti

C. Paccaud